PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière du conseil municipal, tenue le 5 septembre 2017, à 19h00, à l'Église paroissiale, 2261, chemin des Hauteurs, et à laquelle assistaient :

Monsieur le maire Bruno Laroche
Madame la conseillère Chantal Lachaine
Mossieure les conseillers Yves Daganais Danald Bione

Messieurs les conseillers Yves Dagenais, Donald Riendeau, Bruno Allard et Denis Lemay

Monsieur Gilles Beauregard, conseiller, est absent

Monsieur Normand Dupont, directeur général, assiste également à l'assemblée.

2017-09-248 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Denis Lemay Appuyé par Yves Dagenais

Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

2017-09-249 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 août 2017

Il est proposé par Denis Lemay Appuyé par Donald Riendeau

Et unanimement résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 août 2017 tel que présenté.

ADOPTÉ

2017-09-250 Adoption des comptes du mois

Il est proposé par Denis Lemay Appuyé par Donald Riendeau

Et unanimement résolu

Que les chèques suivants soient acceptés :

Du chèque numéro 23122 au chèque numéro 23283, du Compte général, pour un total de 595 824.03\$

Que les prélèvements suivants soient acceptés :

Du prélèvement numéro 3230 au prélèvement numéro 3275, du Compte général, pour un total de 25 002.01\$

ADOPTÉ

2017-09-251 Gratuité des frais d'interurbains vers l'île de Montréal

CONSIDÉRANT que l'entreprise Bell Canada fournit, depuis de nombreuses années, un service sans frais d'interurbains pour les appels dirigés vers Montréal;

CONSIDÉRANT que certains secteurs de l'île de Montréal ne sont pas inclus dans ce service sans frais d'interurbains;

CONSIDÉRANT que les citoyens de Saint-Hippolyte souhaitent que ce service sans frais d'interurbains s'aplique à tous les secteurs de l'île de Montréal, sans exception;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay Appuyé par Yves Dagenais

Et unanimement résolu

Que le Conseil municipal demande à Bell d'étendre la gratuité des interurbains provenant de Saint-Hippolyte à tous les secteurs de l'ile de Montréal;

Que ce service soit mis en place dans les plus brefs délais.

ADOPTÉ

2017-09-252 Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT les nouveaux tarifs décrétés par le gouvernement du Québec en juillet 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les taux de rémunération du personnel électoral en vue des élections municipales du 5 novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay Appuyé par Bruno Allard

Et unanimement résolu

D'ÉTABLIR comme suit, les tarifs de rémunération payables lors des élections :

Président d'élection	1,00 \$ par électeur
Secrétaire d'élection	75 % de la rémunération du président d'élection
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (Primo) Vote par anticipation Scrutin	150\$ 185\$
Scrutateur Vote par anticipation (incluant le dépouillement le jour du scrutin) Scrutin	200\$ 220\$
Secrétaire Vote par anticipation (incluant le dépouillement le jour du scrutin) Scrutin	180\$ 195\$

Membres de la table de vérification de l'identité

des électeurs

Vote par anticipation 125\$
Scrutin 155\$

Membres de la commission de révision

Président 20\$/heure siégée Autres membres 18\$/heure siégée

Substitut 25\$/présence du jour

disponible

Séance de formation 30\$/présence

Trésorier

Rapport de dépenses électorales d'un

candidat indépendant 100\$/candidat

Rapport de dépenses électorales d'un parti 100\$/candidat

Rapport financier d'un candidat

indépendant 60\$/candidat

Rapport financier parti 200\$/parti

Rémunération ensemble des 26\$/candidat indépendant

autres fonctions 12\$/candidat d'un parti

ADOPTÉ

2017-09-253 Amendement à la résolution 2017-08-244

CONSIDÉRANT la résolution 2017-08-244 adoptée le 7 août 2017 ajustant le coût des dépenses et de l'emprunt suite à la confirmation d'une subvention en provenance du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le montant au paragraphe 3 de ladite résolution afin de dissiper tout doute face à l'interprétation de la somme appropriée par subvention;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay Appuyé par Yves Dagenais

Et unanimement résolu

D'AMENDER la résolution 2017-08-244 afin de remplacer le montant de « 1 151 202\$ » par « 575 601\$ » au paragraphe 3 de ladite résolution.

ADOPTÉ

2017-09-254 Octroi de mandat - Recrutement d'un directeur du service de Sécurité Incendie

CONSIDÉRANT la démission du directeur de service sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit combler le poste vacant;

CONSIDÉRANT l'ampleur du processus de recrutement pour un poste comme celui-ci;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay Appuyé par Bruno Allard

Et unanimement résolu

D'OCTROYER le mandat de recrutement du directeur de service de Sécurité incendie à Carrefour du capital humain, rétroactivement en date du 21 août, selon l'offre de services préparée par cette firme le 16 août 2017, pour un montant de 6 825\$ plus taxes et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-13000-412.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉ

2017-09-255 Nomination d'un directeur par intérim au service de Sécurité incendie

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Stephen Canestrari à titre de directeur du service de Sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de remplacer Monsieur Canestrari à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'un processus de recrutement d'un nouveau directeur est déjà en marche;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay Appuyé par Bruno Allard

Et unanimement résolu

De procéder à l'embauche de Monsieur Welley Bigras, à titre de directeur par intérim du service de Sécurité incendie, à compter du 5 septembre 2017, au salaire horaire de 38\$ et à raison de 35 heures / semaine, jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau directeur du service de Sécurité incendie;

De lui attribuer les pouvoirs dévolus au directeur du service de Sécurité incendie durant cet intérim.

ADOPTÉ

2017-09-256 Contrat de location d'un système de traitement de courrier

CONSIDÉRANT que la Municipalité loue actuellement un système de traitement du courrier de la compagnie Pitney Bowes;

CONSIDÉRANT l'échéance du contrat de location prévue en novembre 2017;

CONSIDÉRANT la possibilité de mettre fin au contrat actuel pour obtenir des conditions plus avantageuses;

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues de Pitney Bowes et Équipement de Bureau Robert Légaré;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Donald Riendeau Appuyé par Chantal Lachaine

Et unanimement résolu

D'accepter l'offre d'Équipement de bureau Robert Légaré pour la location d'un système de traitement du courrier, modèle IN 600A, au coût trimestriel de 652.70\$ taxes incluses;

D'autoriser le directeur général à signer le contrat de location d'une durée de 5 ans au nom de la Municipalité;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 -13000-517.

ADOPTÉ

2017-09-257 Octroi du contrat pour la fourniture de 108 bacs bleus et 108 bacs noirs

CONSIDÉRANT la nécessité de constituer une réserve de bacs bleus et noirs afin de desservir les nouveaux résidents

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée auprès des fournisseurs Gestion USD, Canaplest et Omnibac

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission:

NOM DE LA COMPAGNIE 108 bacs bleus 108 bacs noirs TOTAL

Gestion USD 10 964.48 10 964.48 21 928.96

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay Appuyé par Bruno Allard

Et unanimement résolu

D'accorder le contrat pour la fourniture de 108 bacs bleus et 108 bacs noirs à Gestion USD, selon les termes et conditions des documents de soumissions déposés le 11 août 2017, au montant total de 21 928.96 \$ taxes incluses.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-45210-699

ADOPTÉ

2.- Rapport mensuel du service des Travaux publics

Le rapport mensuel du Service des travaux publics est déposé à la présente séance.

2017-09-258 Règlement SQ-900-30 modifiant le règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement - Installation de

panneaux d'arrêt sur la rue Annik

ATTENDU la pétition par les résidents reçue le 26 mai 2017 pour l'installation de panneaux d'arrêt sur la rue Annik;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'acquiescer à cette demande et désire modifier l'annexe A du règlement SQ-900 de façon à ajouter les panneaux d'arrêt sur la rue Annik;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 août 2017 et que dispense de lecture a été demandée;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay Appuyé par Yves Dagenais

Et unanimement résolu

Que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 L'annexe A du règlement SQ-900, tel que modifiée, est à nouveau modifiée par l'ajout de panneaux d'arrêt sur la rue Annik:

TYPE	INSTALLÉ SUR	À L'INTERSECTION DE	EMPLACEMENT
Arrêt	Rue Annik	Ch. du Lac Bertrand	Sud-Ouest
Arrêt	Rue Annik	Rue Annik	Sud
Arrêt	Rue Annik	Rue Annik	Ouest
Arrêt	Rue Annik	Rue Annik	Nord

ARTICLE 2 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

2017-09-259 Annulation de la résolution 2017-06-185 - Installation d'une lumière de rue à l'intersection de la 154e Avenue et de la 155e Avenue

CONSIDÉRANT la résolution no. 2017-06-185 adoptée à l'Assemblée du conseil du 5 juin dernier pour l'installation d'une lumière de rue à l'intersection de la 154e Avenue et de la 155e Avenue;

CONSIDÉRANT la réception d'une pétition et ses cinq signataires nous demandant de ne pas installer de lumière de rue à cet endroit;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'accord pour acquiescer à la demande des citoyens et de ne pas installer une lumière de rue à l'intersection de la 154e Avenue et de la 155e Avenue;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay Appuyé par Yves Dagenais

Et unanimement résolu

D'abroger la résolution no. 2017-06-185 pour l'installation d'une nouvelle lumière de rue à l'intersection de la 154e Avenue et de la 155e Avenue.

ADOPTÉ

3.- Rapport mensuel du service d'Urbanisme

Le rapport mensuel du service d'urbanisme est déposé à la présente séance.

2017-09-260 Demandes de PIIA 2017-0024, 2017-0029, 2017-0034, 2017-0035

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme pour les demandes de permis pour les travaux suivants :

- a) PIIA 2017-0027, 28, croissant du Domaine-Namur, qui consiste à construire une nouvelle résidence située sur un terrain riverain à un lac (résolution CCU 2017-08-64);
- b) PIIA 2017-0029, 1046, chemin du Lac-Connelly, qui consiste à construire une nouvelle résidence située sur un terrain se trouvant à moins de 100 mètres d'un lac (résolution CCU 2017-08-65);
- c) PIIA 2017-0034, 41, 59, avenue, qui consiste à construire une nouvelle résidence située sur un terrain riverain à un lac (résolution CCU 2017-08-67);
- d) PIIA 2017-0035, 5, rue des Frênes, qui consiste à construire un garage détaché situé sur un terrain riverain à un lac (résolution CCU 2017-08-67);

CONSIDÉRANT que les critères et objectifs du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 1007-10 sont démontrés;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Donald Riendeau Appuyé par Chantal Lachaine

Et unanimement résolu

D'accepter les projets énumérés ci-dessus et ce, conformément aux plans et documents soumis par les requérants respectifs.

ADOPTÉ

2017-09-261 Mandat aux avocats - 27, rue des Plaines et 687, rue du Cap

CONSIDÉRANT deux dossiers de nuisances qui perdurent depuis plusieurs mois sur les propriétés situées au 27 rue des Plaines et au 687 rue du Cap;

CONSIDÉRANT que malgré plusieurs interventions du service d'urbanisme, les situations ne se corrigent pas;

CONSIDÉRANT que ces situations causent préjudice aux résidents du secteur;

CONSIDÉRANT le manque de collaboration des propriétaires concernés;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Donald Riendeau Appuyé par Chantal Lachaine

Et unanimement résolu

De mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés pour instituer des procédures légales afin d'obtenir un jugement de la cour supérieure ordonnant le nettoyage des terrains et le cas échéant, d'autoriser la Municipalité à le faire et ce, aux frais des propriétaires concernés.

ADOPTÉ

2017-09-262 Adoption du second projet de règlement 863-01-28

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté, le 29 août 2001, le Règlement de zonage numéro 863-01;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte juge opportun d'adopter certaines modifications au règlement de zonage actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté, le 7 août 2017, le projet de règlement 863-01-28, résolution 2017-08-239;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 28 août 2017 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Donald Riendeau Appuyé par Bruno Allard

Et unanimement résolu

- 1. Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- 2. Que le Conseil municipal adopte le règlement intitulé Second projet de règlement numéro 863-01-28 modifiant le Règlement de zonage numéro 863-01 en apportant la correction suivante:

À l'article 3 du règlement, remplacer Conservation (p3) par Conservation (p4).

ADOPTÉ

2019-09-263 Adoption du règlement 865-01-10

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le 29 août 2001 le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 865-01;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte juge opportun d'adopter certaines modifications au règlement actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance tenue le 7 août 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Donald Riendeau Appuyé par Bruno Allard

Et unanimement résolu

- 1. Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- 2. Que le Conseil municipal adopte le règlement intitulé *Règlement numéro* 865-01-10 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 865-01.

ADOPTÉ

4.- Rapport mensuel du service d'Environnement

Le rapport mensuel du service de l'Environnement est déposé à la présente séance.

2017-09-264 Fonds vert - Programme de soutien à l'action environnementale

CONSIDÉRANT que la Municipalité entend soutenir les organismes sans but lucratif accrédités qui désirent s'impliquer concrètement dans leur milieu à la protection et la mise en valeur de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Bruno Allard Appuyé par Chantal Lachaine

Et unanimement résolu

D'adopter le Programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert tel qu'annexé à la présente comme en faisant intégralement partie.

ADOPTÉ

2017-09-265

Autorisation à la MRC de procéder aux démarches relatives à l'optimisation des écocentres de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Saint-Jérôme.

CONSIDÉRANT que l'objectif 3.1 du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC vise à améliorer les services offerts par les écocentres;

CONSIDÉRANT la vision régionale de la MRC relative à la création d'une image de marque harmonisée pour les écocentres du territoire;

CONSIDÉRANT la décision des quatre municipalités d'adhérer au projet de construction de nouveaux bâtiments et aménagements en lien avec ladite image de marque harmonisée;

CONSIDÉRANT que la MRC a fait produire une étude de faisabilité sur l'optimisation du réseau des écocentres pour laquelle un rapport détaillé a été déposé en avril 2017, lequel a fait l'objet de discussions au Conseil de la MRC et dont copie a été transmise aux municipalités constituantes;

CONSIDÉRANT que la MRC a signifié son intention de procéder à un règlement d'emprunt pour l'optimisation des écocentres de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT que la MRC doit être propriétaire des terrains municipaux visés dans l'optimisation des écocentres afin de procéder audit règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que la cession des terrains municipaux sera temporaire et fera l'objet de protocoles d'entente et d'actes de vente notariés en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT que lesdits actes de vente contiendront une clause de rétrocession des terrains pour la somme d'un dollar à l'échéance dudit règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Saint-Hippolyte adhère au projet d'optimisation des écocentres cités en rubrique.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Bruno Allard Appuyé par Yves Dagenais

Et unanimement résolu

D'autoriser la MRC de La Rivière-du-Nord à procéder aux démarches relatives à l'optimisation de l'écocentre de Saint-Hippolyte;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents relatifs au protocole d'entente et à l'acte de vente pour la cession du terrain visé.

ADOPTÉ

5.- Rapport mensuel du service des Loisirs / culture et événements

Le rapport mensuel du service de la culture, événements et bibliothèque est déposé à la présente séance.

2017-09-266 Mandat - Société d'histoire de la Rivière-du-Nord

CONSIDÉRANT que la Municipalité tient à souligner le 150e anniversaire de la fondation de la paroisse de Saint-Hippolyte en 2019;

CONSIDÉRANT l'expérience de l'organisme au niveau de l'organisation d'événements historiques;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Société d'histoire de la Rivière-du-Nord;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Chantal Lachaine Appuyé par Yves Dagenais

Et unanimement résolu

De retenir les services d'un représentant de la Société d'histoire de la Rivière-du-Nord afin de réaliser les recherches historiques appropriées et de participer à l'organisation en tant que services-conseils en lien avec les archives et l'histoire, au taux horaire de 36 \$, plus les frais de déplacement de 17.86 \$ par rencontre.

ADOPTÉ

6.- Rapport mensuel du service des Loisirs / sports et plein ai

Le rapport mensuel du service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire est déposé à la présente séance.

2017-09-267 Protocole d'entente - tarification - soccer région des Laurentides

CONSIDÉRANT que les villes partenaires reconnaissent que la pratique du sport répond à un besoin réel de la communauté et l'importance de maintenir une structure permettant sa pratique sur le territoire des Laurentides;

CONSIDÉRANT que les villes partenaires conviennent de travailler avec Soccer Laurentides pour établir la réglementation, l'organisation et le fonctionnement des activités de soccer sur le territoire des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Hippolyte souhaite offrir le meilleur avantage que possible à ses athlètes dont le niveau de compétition ne serait pas disponible au sein du FC Boréal;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Yves Dagenais Appuyé par Bruno Allard

Et unanimement résolu

D'autoriser le Maire et le directeur général et ou la greffière à signer le protocole d'entente pour l'application d'une tarification des joueurs non-résidents de soccer sur le territoire de la région des Laurentides.

ADOPTÉ

2017-09-268 Entretien des patinoires, surface de patinage libre et sentier de glace

CONSIDÉRANT les demandes de soumissions pour l'aménagement et l'entretien des patinoires du parc Bourget, de la plage municipale, du parc Connely et du sentier de glace du parc Roger-Cabana transmis à trois entrepreneurs;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, couvrant les saisons 2017-2018 et 2018-2019, de deux des entrepreneurs :

Soumission 883-17 Aménagement et entretien des patinoires du parc Bourget de la plage municipale

Seule soumission reçue :

Aménagement Pro Design 14 601.83 \$, taxes incl., pour l'année 2017-2018

15 176,70 \$, taxes incl., pour l'année 2018-2019

Soumission 884-17 Aménagement, entretien et surveillance de la patinoire du parc Connelly et de la surface de patinage libre

Seule soumission reçue:

Claude Brosseau, travailleur autonome 29 900 \$, par année, taxes incl.

Soumission 885-17 Entretien du sentier de glace du parc Roger-Cabana

Seule soumission reçue:

Aménagement Pro Design 23 799.83 \$, taxes incl., pour l'année 2017-2018

24 374,70 \$, taxes incl., pour l'année 2018-2019

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Yves Dagenais Appuyé par Chantal Lachaine

Et unanimement résolu

D'octroyer à la compagnie Aménagement Pro Design le contrat d'aménagement et d'entretien des patinoires du parc Bourget et de la plage municipale ainsi que l'aménagement et l'entretien du sentier de glace du parc Roger-Cabana, aux prix indiqués aux soumissions 883-17 et 885-17, pour les saisons d'hiver 2017-2018 et 2018-2019;

D'octroyer à la M. Claude Brosseau, travailleur autonome, le contrat d'aménagement, d'entretien et de surveillance de la patinoire du parc Connely et de la surface de patinage libre, au prix indiqué à la soumission 884-17, pour les saisons d'hiver 2017-2018 et 2018-2019.

ADOPTÉ

2017-09-269 Subvention hockey mineur et patinage artistique - Saison 2017-2018

CONSIDÉRANT l'augmentation substantielle des coûts, pour les non-résidents, pour le hockey mineur et le patinage artistique de Lachute;

CONSIDÉRANT que les frais pour le non-résidents peuvent représenter un frein à la participation de nos jeunes hockeyeurs et patineurs;

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal de rendre accessible aux familles de Saint-Hippolyte la pratique de sports et de loisirs;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Yves Dagenais Appuyé par Chantal Lachaine

Et unanimement résolu

De majorer la contribution équivalente à 50 % des frais d'inscription, qui est présentement de 550 \$, à un montant maximum de 750 \$;

Que ce montant soit défrayé pour chaque joueur de hockey et patineur artistique lors de l'inscription pour la saison 2017-2018.

ADOPTÉ

7.-Rapport mensuel du service de Sécurité incendie

Le rapport mensuel du service de Sécurité incendie est déposé à la présente séance.

2017-09-270 Embauche de personnel au service de Sécurité incendie

CONSIDÉRANT les besoins du service en matière de personnel;

CONSIDÉRANT la démission du capitaine Yanik Corbeil, celle du lieutenant Guillaume Ouellette, la mutation d'un pompier au poste de capitaine ainsi que les congés sans solde dont se sont prévalu deux pompiers;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler ces postes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par **Denis Lemay** Appuyé par Bruno Allard

Et unanimement résolu

De procéder à l'embauche de M. Jean-Nicolas Plouffe à titre de capitaine à temps partiel à compter du 14 août 2017, aux conditions prévues à l'entente du personnel cadre;

De procéder à l'embauche de M. Manuel-Léandre Bonicalzi Urbina, à compter du 14 août 2017, à titre de pompier à temps partiel;

De procéder à l'embauche de Monsieur Patrick Brais, à compter du 11 août 2017, à titre de pompier remplaçant, jusqu'au 13 avril 2018 et à l'embauche de M. Gabriel Parent, à compter du 21 août 2017, à titre de pompier remplaçant jusqu'au 31 décembre 2017.

De procéder à l'embauche de M. Sylvain St-Louis, à titre de lieutenant à temps partiel, à compter du 14 août 2017, conditionnellement à ce qu'il complète la formation requise à l'intérieur d'un délai de 48 mois à compter de son embauche.

ADOPTÉ

2017-09-271 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Appuyé par Et unanimement résolu Denis Lemay Donald Riendeau

De lever l'assemblée

ADOPTÉ

runo Laroche, maire e, soussigné, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procèserbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-lippolyte à sa séance tenue le 5 septembre 2017. Tormand Dupont, directeur général et secrétaire-trésorier
e, soussigné, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès erbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint- lippolyte à sa séance tenue le 5 septembre 2017.
e, soussigné, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès erbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint- ippolyte à sa séance tenue le 5 septembre 2017.
erbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint- ippolyte à sa séance tenue le 5 septembre 2017.
erbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint- ippolyte à sa séance tenue le 5 septembre 2017.
lippolyte à sa séance tenue le 5 septembre 2017.
ormand Dupont, directeur général et secrétaire-trésorier
ormand Dupont, directeur général et secrétaire-trésorier
ormand Dupont, directeur général et secrétaire-trésorier